

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé
Sous-direction de la Santé

2020 DASES 32 avenant de transfert de la convention avec la SA d'HLM le logement francilien pour la création d'un cabinet médical 10 rue Morand (11e) dans le cadre du dispositif Paris Med'

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le projet de délibération qui vous est soumis a pour objet la signature d'un avenant de transfert de la convention signée le 5 décembre 2016 avec la SA d'HLM le logement francilien dans le cadre de la création d'un cabinet médical au 10 rue Morand dans le 11^{ème}, au profit de la société 1001 Vies Habitat.

Lors du Conseil de Paris des 7, 8 et 9 novembre 2016, vous avez décidé de l'octroi d'une subvention d'investissement de 60.000 € pour les travaux d'aménagement du local situé au 10 rue Morand dans le 11^{ème} au profit de la SA d'HLM du logement francilien.

Cet avenant à la convention est un avenant de transfert. En effet, par procès verbal du 28 juin 2018, l'assemblée générale de la SA HLM du logement francilien approuve la fusion par absorption de cette société par la société Logement français, portant ainsi dissolution simultanée sans liquidation de la société, qui donne lieu à une nouvelle dénomination sociale de la SA d'HLM, 1001 Vies Habitat.

L'objet de la subvention étant inchangé et le projet de création ayant abouti, le solde de la subvention initiale, d'un montant de 48.000 €, est transféré au profit de la société 1001 Vies Habitat par voie d'avenant selon les termes et conditions de la convention initiale.

La contribution financière totale à hauteur de 60.000 € de la Ville de Paris n'est pas modifiée. Le coût du projet est maintenu, soit un taux d'intervention de la Ville de Paris à 20,32% du coût total du projet.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris